



BUREAU DU DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET
OFFICE OF THE PARLIAMENTARY BUDGET OFFICER

Estimation du coût d'une promesse électorale

Régime canadien de soins en santé mentale

19 avril 2025

Assurer une couverture pour les services psychologiques/de thérapie non couverts par un autre régime d'assurance à compter de novembre 2025 pour les personnes dont le revenu familial rajusté est inférieur à 90 000 \$.

Coût de la mesure proposée

Exercice financier	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	Total
Coût total Millions de dollars	756	1 742	1 762	1 784	1 812	7 856

Notes

- Les estimations sont présentées selon la méthode de comptabilité d'exercice, telles qu'elles figureraient dans le budget et les comptes publics.
- Un nombre positif indique une détérioration du solde budgétaire (en raison d'une baisse des revenus ou d'une augmentation des charges). Un nombre négatif indique une amélioration du solde budgétaire (en raison d'une hausse des revenus ou d'une baisse des charges).
- Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Estimation et méthode de projection

Le directeur parlementaire du budget (DPB) a utilisé la Base de données et Modèle de simulation de politiques sociales (BD/MSPS)¹ pour estimer le nombre de personnes au Canada ayant eu un revenu familial net rajusté inférieur à 90 000 \$ au cours de l'exercice précédent (au cours de l'année d'imposition 2024 pour 2025), qu'il a indexé en fonction de ses prévisions en matière d'inflation pour les années ultérieures. L'admissibilité au régime a été établie en fonction du besoin perçu en matière de services de consultation et de l'absence de couverture d'assurance dans l'Enquête sur la santé mentale et l'accès aux soins de 2022. La participation prévue a été ajustée en fonction des participants à l'enquête qui n'ont pu obtenir de soins en raison de leur indisponibilité.

Le DPB a calculé un coût national moyen par séance de thérapie qui est fondé sur les honoraires recommandés par les associations provinciales de psychologie/services de consultation (indexés en fonction des prévisions en matière d'inflation pour les années ultérieures). Le coût total de la prestation a été estimé comme étant le coût de 6 séances de thérapie au cours de la première année, et de 12 séances par année par la suite, pour les personnes admissibles qui devraient recourir aux services fournis. Les coûts administratifs ont été inclus en tant que coûts supplémentaires.

Sources de l'incertitude

Les principales sources d'incertitude sont liées à la couverture du programme et au taux de participation. Si les personnes ayant un revenu familial moindre ont un plus grand besoin perçu de services de consultation ou sont moins enclines à bénéficier d'une autre couverture, il se pourrait que le régime couvre plus de personnes que ce qui est prévu. Si la disponibilité des services a diminué depuis 2022 ou si le réseau de services ne peut répondre à la demande accrue de services offerts dans le cadre de ce programme, le taux de participation plus faible entraînerait une diminution du coût prévu du programme.

Sources des données

Revenu familial net rajusté

[Base de données et Modèle de simulation de politique sociale, version 30.3](#)

Inflation de l'indice des prix à la consommation

[Coût des mesures proposées pendant la campagne électorale de 2025 : prévision de référence](#)

Honoraires recommandés par séance

[Associations provinciales de psychologie/services de consultation](#)

Estimation de la population, par province

[Statistique Canada, Tableau : 17-10-0009-01](#)

Besoin perçu en matière de services de consultation

[Enquête sur la santé mentale et l'accès aux soins \(2022\)](#)

Aucune couverture pour des services de consultation

[Enquête sur la santé mentale et l'accès aux soins \(2022\)](#)

Aucune disponibilité de services de consultation

[Enquête sur la santé mentale et l'accès aux soins \(2022\)](#)

Coûts d'administration de la prestation

[Services de santé non assurés : rapport annuel \(2022-2023\)](#)

1. L'analyse se fonde en partie sur la Base de données et Modèle de simulation de politiques sociales de Statistique Canada (BD/MSPS). Les hypothèses et les calculs qui sous-tendent les résultats de simulation de la BD/MSPS sont ceux du Bureau du directeur parlementaire du budget (DPB), et celui-ci assume l'entière responsabilité à l'égard de l'utilisation et de l'interprétation des données.